

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

**DIRECTION DE LA CULTURE ET DES ARTS
DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de la culture et des arts de Mostaganem informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 /2025 du 19/01/2026 portant : **TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE MURAILLE DE SOUR A MOSTAGANEM** Qu'après évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué sur la base des résultats suivants :

soumissionnaire	NIF	Note technique	Note financière	Note Finale	Montant corrigé	Délai
ETP- TCE Mehidi Ahmed	17627010002912102700	65.00	20.00	85.00	24.128.785,00 DA	07 mois

- les soumissionnaires voulant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la direction de la culture et arts, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

- le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent appel d'offre, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le BOMOP ou la presse écrite ou la presse électronique auprès de la commission des marchés publics territorialement compétente.

LE DIRECTEUR